



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS TENUE LE 4 FÉVRIER 2019, À LA SALLE MUNICIPALE DE GRAND-MÉTIS

Sont présents : les conseillers; monsieur Philippe Carroll, madame Suzie Ouellet, monsieur Jocelyn Fournier, monsieur Jacques Vachon et madame Lucienne V. Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Rodrigue Roy, maire.

AVIS DE MOTION EN VUE D'ADOPTER UN RÈGLEMENT DE CITATION DU SITE PATRIMONIAL DU PONT ARTHUR-BERGERON

Avis de motion est donné par madame Suzie Ouellet indiquant qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption un règlement de citation du site patrimonial du Pont Arthur-Bergeron numéro 2019-0219, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ, c. P-9.002).

Le présent avis de motion mentionne que:

- 1° Le conseil municipal désire reconnaître ainsi que protéger l'intérêt historique, architectural et paysager du Pont Arthur-Bergeron;
- 2° Le site intègre plus spécifiquement les parties des lots 5 763 982, 5 763 983, 5 763 990, 5 765 728, 5 765 729 et 5 765 905 du cadastre du Québec, compris dans une aire d'un rayon de 100 mètres mesuré à partir du centre du tablier du pont Arthur-Bergeron, tel qu'illustré au plan en annexe;
- 3° Le règlement citant le Pont Arthur-Bergeron pendra effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial aux propriétaires du site;
- 4° Le Conseil local du patrimoine au sens de l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel sera constitué d'un élu, d'un membre de la direction générale ainsi que d'un membre désigné du Comité consultatif d'urbanisme de chacune des municipalités de Grand-Métis et de Sainte-Flavie;
- 5° Toute personne intéressée aura la possibilité de faire ses représentations auprès du Conseil local du patrimoine conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Copie certifiée conforme
Sujette à ratification
Ce 5 février 2019

Chantal Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière